

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTIÈME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
31e séance  
tenue le  
mardi 14 novembre 1995  
à 11 h 50  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 31e SÉANCE

Président : M. STADTHAGEN (Nicaragua)  
(Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- a) COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT (suite)
- d) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT (suite)
- e) MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNÉES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.2/50/SR.31  
5 février 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

En l'absence du Président, M. Stadthagen (Nicaragua), Vice-Président,  
prend la présidence

La séance est ouverte à 11 h 50.

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/50/123-S/1995/228, A/50/254-S/1995/201, A/50/255-S/1995/504, A/50/400, A/50/407, A/50/425-S/1995/787, A/50/466-S/1995/817, A/50/475, A/50/487, A/50/518)

- a) COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT (suite) (A/50/15 (vol. I à IV), A/50/215-S/1995/475, A/50/341, A/50/439, A/50/486, A/50/740)
- d) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT (suite) (A/50/125-E/1995/19, et Add.1, A/50/649)
- e) MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNÉES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS (suite) (A/50/745, A/50/746)

1. M. SINGH (Inde) dit qu'aucune étude détaillée ni concluante n'a été effectuée sur l'incidence des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay sur les pays en développement. La neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement peut être une bonne occasion pour le faire. La protection des intérêts des pays en développement doit être parfaitement assurée grâce à la mise en place d'un mécanisme de surveillance. Une indemnisation doit être prévue pour les pays en développement en proie à des difficultés. Il faut s'opposer aux tentatives de contourner ou compromettre les accords multilatéraux et rejeter les tentatives visant à exploiter les préoccupations écologiques et sociales à des fins protectionnistes. Le représentant de l'Inde espère que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) favorisera l'établissement d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire, soucieux des droits et des intérêts des partenaires commerciaux plus faibles.

2. Il faut s'attacher davantage à faire justice à l'idée d'effets pervers du commerce international. Le dernier rapport sur le commerce et le développement montre qu'il n'y a aucune corrélation entre le chômage structurel dans les pays développés et l'état de leurs balances commerciales avec les pays en développement. Toute tentative visant à protéger l'emploi en imposant des restrictions commerciales ne fait qu'accroître les coûts et réduire la demande. La CNUCED est la seule institution qui ait examiné le commerce sous l'angle du développement et ses travaux sur le commerce, l'environnement et le développement durable ont été particulièrement utiles et méritent d'être renforcés.

3. Abordant la question de la science et de la technique au service du développement, le représentant de l'Inde dit qu'il faut resserrer la coopération bilatérale et multilatérale en vue du renforcement des capacités endogènes en matière de recherche-développement. Il préconise la création de centres nationaux et régionaux d'excellence. La technique, en particulier les écotecnologies, doit être mise à la disposition des pays en développement à des conditions libérales et des mesures adoptées pour faciliter l'accès et le

transfert de techniques tombées dans le domaine public. Les techniques éprouvées doivent être recensées pour que les pays en développement puissent faire des choix avisés en matière de techniques de pointe. Le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement doit être redynamisé, tout comme la coopération Sud-Sud et l'échange d'informations. À propos du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, il a réaffirmé que son pays est attaché à l'établissement d'un partenariat avec ces pays, à la coopération Sud-Sud et à la cause du développement.

4. M. KONG Deyong (Chine), notant que les pays développés continuent de recourir davantage au protectionnisme et de menacer d'user de sanctions, perturbant gravement le cours normal des échanges mondiaux et menaçant l'existence de la nouvelle Organisation mondiale du commerce (OMC), et que certains pays en développement à faible revenu n'ont pas pu tirer parti de la mondialisation et de l'intégration de l'économie, dit que la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement fournira l'occasion de revitaliser l'économie mondiale. La Conférence ne doit pas se laisser détourner des questions de fond et son caractère intergouvernemental doit être préservé.

5. Notant que l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés vient juste de se terminer, il espère que les pays développés feront preuve de la volonté politique d'aider ces pays à vaincre la pauvreté et à se développer.

6. En dépit de son rôle prépondérant dans le commerce international, la Chine n'est toujours pas admise à l'OMC en raison de l'ingérence et de l'obstruction de quelques pays. La Chine entend résolument adhérer à cette organisation. Elle est disposée à assumer les obligations qu'imposent les accords issus des négociations d'Uruguay, tout en refusant de se soumettre à tout critère excessivement rigoureux qui ne refléterait pas sa situation économique actuelle. Quoi qu'il en soit, la Chine continuera à mener ses réformes et sa politique d'ouverture et à oeuvrer pour mieux assurer son développement et celui de la planète.

7. Abordant les liens entre la science et la technique et le développement, le représentant de la Chine dit que certains pays en développement ont enregistré une croissance rapide dans une large mesure grâce à l'exploitation de nouvelles techniques. Toutefois, le rôle des institutions des Nations Unies vouées à la science et à la technique a été amoindri. Le seul organe à avoir survécu, la Commission pour la science et la technique au service du développement, est devenu une simple instance d'évaluation. Certes, le regain d'intérêt que suscitent les opérations de maintien de la paix s'explique, mais cela ne veut pas dire qu'il faille sous-estimer l'importance de la science et de la technique au service du développement.

8. L'accroissement de l'aide au développement ainsi que le renforcement du rôle de la science et de la technique et des efforts de lutte contre la pauvreté sont indispensables à une paix et à un développement durables d'un point de vue stratégique. Il espère que la communauté internationale continuera à appuyer le programme Action 21 et redoublera d'efforts pour atteindre l'objectif de 0,7 %

/...

correspondant à la part du produit national brut à allouer à l'aide publique au développement.

9. M. AGONA (Ouganda) dit qu'il n'est pas satisfait de la documentation sur le groupe de thèmes à l'étude et se réserve le droit de revenir sur certaines des questions lors de débats ultérieurs au titre du même point de l'ordre du jour.

10. Rappelant que d'après les premières prévisions, les pays les moins avancés risquaient de pâtir à court et à moyen terme des résultats de négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, il déclare que la CNUCED a formulé des recommandations spécifiques sur les mesures qui pourraient permettre, au contraire, aux régions défavorisées d'en tirer parti. Il s'agit notamment d'aider les pays les plus démunis à résoudre les difficultés qu'ils éprouvent à stimuler l'offre. Les pays pauvres ont besoin d'une assistance financière et technique considérable de la part de la communauté internationale pour procéder aux réformes structurelles nécessaires. Il déplore l'immobilisme de la communauté internationale en dépit de la nécessité manifeste d'une action nationale et internationale concertée.

11. L'Ouganda continue de préconiser des mesures ambitieuses dans le domaine du financement du développement, des flux de ressources, du commerce et du transfert de technologie vers les pays les moins avancés. Des mesures concrètes doivent être adoptées pour appliquer les recommandations de l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action et celles du Programme lui-même, afin de relancer et d'accélérer la croissance dans les pays les plus déshérités. Le cadre global de coopération en matière de transport de transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté des donateurs, qui avait été adopté au début de l'année, renforcerait considérablement la compétitivité des pays en développement sans littoral. Le représentant de l'Ouganda prie instamment la communauté internationale d'honorer pleinement les engagements qu'elle a pris dans ce cadre et demande à la Conférence de tenir compte des effets de la mondialisation et de la libéralisation du commerce international.

12. Il reconnaît le rôle crucial de la science et de la technique dans la promotion de la croissance dans les pays en développement. L'Afrique, continent bien doté en ressources naturelles, ne peut pas réaliser pleinement son potentiel sans importants progrès scientifiques et techniques. Le rapport du Corps commun d'inspection sur l'appui que le système des Nations Unies accorde à la science et à la technique en Afrique, et qui figure dans le document A/50/125-E/1995/19, sert de base à une action urgente visant à susciter un soutien accru des organisations et des institutions du système des Nations Unies en faveur de la mise en oeuvre du Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement. Ce soutien devrait porter en particulier sur le renforcement des capacités scientifiques et techniques endogènes, la création d'institutions et la promotion de la science et de la technique.

13. Des efforts sont déployés en Afrique pour sensibiliser davantage les populations à l'importance de la science et de la technique. Trois réunions consacrées à ce sujet ont été organisées en trois ans. Les efforts de l'Afrique peuvent être complétés par ceux du système des Nations Unies dans les domaines

proposés dans le rapport du Corps commun d'inspection. La Commission devrait adopter une résolution destinée à contribuer de manière tangible à la promotion de la science et de la technique en Afrique.

14. M. AZAIEZ (Tunisie) dit que son pays a engagé un vaste programme de réformes économiques afin de conférer à l'économie tunisienne davantage d'efficacité et de renforcer ses capacités face à la concurrence internationale. Il s'est notamment attaché à promouvoir ses relations économiques en assurant la convertibilité du dinar et en promulguant un code unique d'incitation aux investissements. La démarche de la Tunisie s'inscrit dans le cadre d'une stratégie mondiale politique, économique, sociale et sécuritaire marquée par la volonté de la communauté internationale de mettre bon ordre à la situation à l'échelle planétaire et, surtout, d'insérer l'élément social dans l'équilibre du développement à côté du nouvel ordre international économique et commercial. Cet équilibre s'inscrit dans la perspective de la nouvelle conception internationale du développement global dont les contours sont en train de prendre forme. Toutefois, ce n'est qu'en garantissant le respect des droits de l'homme des couches défavorisées d'une part, et celui de la souveraineté des peuples et des États d'autre part, que l'on peut réellement assurer l'équilibre des intérêts entre les États et les regroupements régionaux et interrégionaux.

15. La Tunisie attache la plus haute importance au renforcement des avantages spécifiques reconnus dans l'Acte final des négociations d'Uruguay concernant le traitement spécial des pays en développement. Les principes énoncés à cet égard sont de nature à réduire les déséquilibres et à donner à l'Organisation mondiale du commerce plus d'autorité et d'efficacité. La consolidation de ce cadre juridique constitue en effet une garantie pour un échange plus équitable dans le commerce international si toutes les parties respectent leurs engagements.

16. Les mesures protectionnistes déguisées, l'échange déséquilibré et la concurrence imparfaite ne sont plus de mise dans un marché mondial caractérisé par l'interdépendance et la globalisation. Les voix qui s'élèvent pour imputer les difficultés économiques de certains pays industriels et la persistance d'un taux élevé de non-emploi chez eux à la croissance des pays du Sud et qui appellent à l'instauration de barrières protectionnistes montrent à l'évidence l'absence d'une réelle volonté d'éliminer définitivement les obstacles au commerce. Cette absence de volonté pourrait mettre en danger l'existence du nouveau régime issu des négociations d'Uruguay et approfondir les écarts entre pays riches et pays pauvres.

17. L'Organisation mondiale du commerce ne saurait jouer efficacement le rôle qui lui est confié qu'avec la création d'organismes équilibrés et de mécanismes de coopération avec les institutions spécialisées appropriées. La Tunisie espère voir la CNUCED retrouver, à l'occasion de sa neuvième session, qui se tiendra en Afrique du Sud, le rôle qui est le sien dans la contribution au développement des pays en développement.

18. M. MONGBE (Bénin), constatant que l'examen à mi-parcours a permis de lancer le processus de la deuxième phase de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, espère que davantage d'actions concrètes seront entreprises dans les cinq

prochaines années pour améliorer les conditions de vie des couches vulnérables de la population.

19. Quatre facteurs principaux sont nécessaires au succès de la deuxième phase. Tout d'abord, les pays les moins avancés doivent poursuivre les réformes politiques et économiques qu'ils se sont engagés à entreprendre. La communauté internationale doit également respecter les engagements qu'elle a pris, en particulier dans le domaine des ressources financières et techniques. Ensuite, les décisions et recommandations prises en faveur des pays les moins avancés dans le cadre des conférences et sommets organisés sous l'égide des Nations Unies doivent être dûment appliquées. Il s'agit de procéder réellement à l'annulation de la dette bilatérale des pays les moins avancés et de réduire sensiblement leur dette multilatérale, conformément aux recommandations formulées au Sommet mondial pour le développement social. Enfin, il convient de ne pas négliger l'aspect institutionnel. Si la Division des pays les moins avancés de la CNUCED n'est pas dotée des ressources humaines, financières et matérielles adéquates, elle ne pourra pas accomplir correctement sa tâche. Il est indispensable qu'un fonds d'affectation spéciale soit mis en place pour permettre aux représentants des pays les moins avancés d'assister aux sessions du Conseil du commerce et du développement.

20. La responsabilité première du développement de chaque État incombe à ses citoyens, mais il est aussi évident que, sans l'aide et la solidarité de la communauté internationale, cette responsabilité ne sera pas complètement assumée. La communauté internationale a l'obligation morale de ne pas marginaliser des pays et de ne pas creuser davantage le fossé entre les riches et les pauvres.

21. Selon M. MONTOYA (Colombie), le commerce risque de ne pas pouvoir remplir pleinement son rôle en tant qu'instrument au service de la coopération internationale et moteur de la croissance économique car de nouvelles formes de protectionnisme sont apparues et certains pays, incapables de résister aux pressions internes, ne respectent pas leurs engagements.

22. L'ampleur des concessions qu'ils ont faites prouve assez que les pays en développement étaient décidés à ce que les négociations d'Uruguay aboutissent. Ils croyaient que la nouvelle Organisation mondiale du commerce rééquilibrerait les rapports de force dans les négociations. Selon toute évidence, il n'en va pas ainsi. En effet, si, en théorie, tous les pays sont égaux, dans la pratique, certains sont plus égaux que d'autres. De petits groupes de pays continuent à imposer leurs décisions en mettant les autres pays devant le fait accompli.

23. Même si cette situation est regrettable, il est extrêmement important que les questions qui seront examinées à la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce prévue pour 1996 soient déterminées à la faveur d'une large concertation. Il convient d'écarter les questions ne relevant pas du mandat de l'Organisation mondiale du commerce, telles que les investissements multilatéraux, l'environnement et les aspects sociaux, pour que l'Organisation puisse se consacrer à la réalisation de ses objectifs prioritaires, notamment en surmontant les difficultés liées à la mise en oeuvre des négociations d'Uruguay et en limitant les conséquences néfastes sur les pays en développement.

24. L'Assemblée générale doit appuyer résolument les préparatifs de la huitième session de la CNUCED, qui devrait permettre d'analyser en détail l'impact de la mondialisation et de la libéralisation sur les pays en développement. La mondialisation ne s'est pas encore traduite par une stabilisation de l'économie mondiale. Au contraire, les disparités économiques entre pays se sont accrues, les résultats économiques de nombreux pays en développement se sont dégradés et l'instabilité des marchés financiers s'est considérablement aggravée. La mondialisation et la libéralisation n'ont pas abouti à une répartition plus équitable des revenus; au contraire, la pauvreté continue à gagner du terrain. On ne peut pas encore savoir si ces phénomènes marquent le début d'un processus dont les résultats finiraient par être positifs pour l'économie mondiale. En tout état de cause, la Colombie est convaincue que la CNUCED est, par excellence, l'instance au sein de laquelle des réponses pourraient être trouvées à ces questions.

25. M. KANG'E (Kenya) dit que l'intégration croissante de l'économie mondiale place les pays en développement face à des défis majeurs et qu'il importe plus que jamais que ceux-ci accroissent leur participation au commerce mondial. Or, leur part dans les échanges internationaux reste très faible par rapport à celle des pays développés à économie de marché, et ils ont besoin de l'aide de la communauté internationale pour transformer leur production ainsi que leurs structures commerciales et être à même de faire face à la concurrence. La CNUCED et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ont un rôle essentiel à jouer dans le règlement des problèmes qui se posent aux pays en développement du fait de la mondialisation et de la libéralisation des échanges; la délégation kényenne préconise donc un renforcement de ces deux organismes.

26. Les pays en développement n'ayant guère les moyens de soutenir la concurrence, le Kenya engage tous les pays à résister à toutes les formes de protectionnisme et à appliquer les accords issus des négociations d'Uruguay. On ne peut que s'inquiéter de la dégradation du régime préférentiel accordé à certains pays en développement au titre de la Convention de Lomé et du Système généralisé de préférences, dégradation dont il faudrait veiller à atténuer les incidences négatives. Dans la mesure où l'écart entre pays développés et pays en développement tient surtout à la différence des niveaux technologiques, il convient de renforcer la coopération scientifique et technique internationale. Des efforts louables ont été faits pour renforcer les capacités scientifiques et techniques endogènes des pays en développement, mais le manque de ressources en a gravement compromis le succès. La délégation kényenne engage la communauté internationale à aider les pays en développement en leur fournissant les ressources nécessaires.

27. M. EL BATEL (Jamahiriya arabe libyenne) déplore que les espoirs de prospérité nés après la fin de la guerre froide aient été déçus. Alors que la création de l'Organisation mondiale du commerce visait à mettre en place un régime commercial international non discriminatoire, de nouvelles mesures protectionnistes ont été prises.

28. La Jamahiriya arabe libyenne a désapprouvé à plusieurs reprises, dans diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Mouvement des pays non alignés, les mesures économiques coercitives que des pays développés

prennent à l'encontre de pays en développement, en violation des dispositions de la Charte et du droit international. Malgré les nombreuses résolutions que la communauté internationale a adoptées pour empêcher le recours à de telles mesures, notamment la résolution 48/168 de l'Assemblée générale, certains pays continuent à vouloir imposer leur volonté au reste du monde en imposant des embargos et en s'opposant au transfert de technologie. La Libye elle-même est victime de mesures économiques coercitives de la part des États-Unis d'Amérique, qui refusent obstinément de trouver des solutions pacifiques à ses différends avec elle. La communauté internationale doit veiller à ce que les résolutions et mesures pertinentes qu'elle a adoptées soient appliquées dans leur intégralité.

29. M. SHRESTHA (Népal) dit que, d'après les indicateurs économiques disponibles, la situation des pays les moins avancés continuera à se dégrader si la communauté internationale ne fait pas d'efforts concertés. Dans ce cas, l'incidence conjuguée de la réduction de l'aide publique au développement, de l'augmentation continue de la dette extérieure et de la poursuite de la marginalisation des pays les moins avancés dans le commerce mondial aura des effets catastrophiques sur les économies de ces pays. Du point de vue du commerce international, la situation est tout aussi consternante. Au cours des 20 dernières années, les pays les moins avancés ont vu diminuer l'ensemble de leurs recettes d'exportation et leur part dans les exportations internationales. Il y a également lieu de s'inquiéter de l'érosion des préférences résultant de l'adoption de l'Acte final des négociations d'Uruguay. Si la communauté internationale considère que la coopération internationale en faveur du développement repose sur la solidarité, le partenariat et le partage des responsabilités, elle se doit de prêter davantage attention aux apports d'aide publique au développement, ainsi qu'aux questions de la dette extérieure et des exportations des pays les moins avancés.

30. Le Népal réaffirme le droit d'accès à la mer des pays sans littoral et demande que le Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté internationale bénéficie d'un large soutien.

La séance est levée à 13 h 5.